



**Montataire**  
FIÈRE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022- 08  
Avis sur enquête publique environnementale – société TG Griset

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du registre des délibérations séance du lundi 26 septembre 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug -Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Pascale Pauffert – Frédéric Denain - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim (à partir du point n°4) - Awa Touré (à partir du point n°3) - Smaël Addala – Lucie Saubaux (à partir du point n° 10) - Abdelkrim Kordjani – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Recep Kocak représenté par Azide Razack - Amadou Diallo représenté par Smaël Addala – Valérie Levert représentée par Jean-Pierre Bosino – Zoulika Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani.

**EXCUSES** : Marc Chambon – Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani

**SECRETARE DE SEANCE** : Smaël Addala

### **08- AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE – Société TG GRISET –** Exploitation de trois lignes de coulée de cuivre sur son site de Villers saint Paul

**Sur le rapport de Madame Karima Boukallit, adjointe au Maire en charge du développement durable et de la transition écologique, exposant :**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2011 autorisant la société TG GRISET à exploiter des installations de fonderie et de travail des métaux sur le site de la commune de Villers Saint Paul,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 7 février 2020 actualisant le classement et le fonctionnement des activités de la société TG GRISET,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposée par la société TG GRISET pour l'exploitation de trois lignes de coulée de cuivre sur son site de de Villers-Saint-Paul ;

Vu le rapport du 12 avril 2022 de l'inspection des installations classées déclarant la recevabilité du dossier déposé,

**VILLE DE MONTATAIRE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022- 08  
Avis sur enquête publique environnementale – société TG Griset

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que Madame la Préfète de l'Oise, par un courrier en date du 3 août 2022, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande vise à développer l'activité de fonderie permettant d'utiliser des chutes de métaux non ferreux et non-dangereux, issus des activités de transformations des produits finis de la société TG GRISSET, en substitution de matières premières vierges importées,

Considérant que le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette affaire,

Considérant que cette demande formulée par la société TG GRISSET ne soulève pas d'observation particulière ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Emet à l'Unanimité un avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation de trois lignes de coulée de cuivre de la société TG GRISSET.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Conseiller départemental,  
Jean-Pierre Bosino

